

Emission : 30 avril 2007

Bloc "Espèces protégées d'outre-mer"



11 07 090

Informations techniques

| | |
|-------------------|---|
| Création de : | Catherine Huerta |
| Mise en page de : | Valérie Besser |
| Imprimé en : | héliogravure |
| Couleurs : | polychrome |
| Format : | vertical 110 x 160 |
| Valeur faciale : | 2,54 € comprenant les quatre timbres de la série "Nature" |

Premier Jour
→ VENTE ANTICIPÉE (SUITE)

À Cayenne (Guyane)

- Le samedi 28 avril 2007 de 7h à 12h. Un bureau de poste temporaire sera ouvert au bureau de poste de Cayenne Baduel, ROUTE DE BADUEL, 97300 CAYENNE.
- Le samedi 28 avril 2007 de 14h à 18h et le dimanche 29 avril 2007 de 10h à 13h à l'intérieur de la galerie marchande du centre commercial de Cayenne, dans le hall de l'hypermarché Cora.

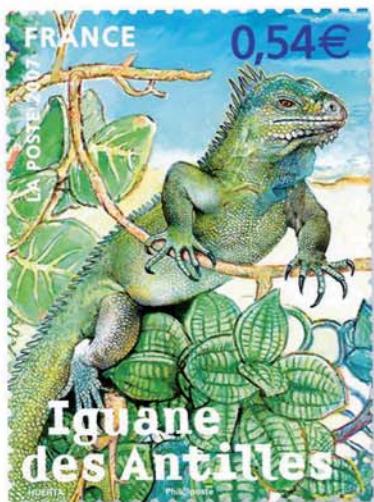
En vente dans tous les bureaux de poste à partir du 30 avril 2007, par correspondance et sur le site de La Poste www.laposte.fr/timbres



Conçu par Gilles Bosquet.
Oblitération disponible sur place.
Timbre à date 32 mm "Premier Jour".

Des espèces menacées en France d'outre-mer

QUATRE ESPÈCES DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER FONT L'OBJET DU BLOC NATURE 2007. DERRIÈRE CE LUXURIANT DÉCOR TROPICAL, CES TIMBRES RAPPELLENT QUE L'AVENIR DE CES ANIMAUX EST MENACÉ OU MENAÇANT...



Les DOM-TOM détiennent des trésors de biodiversité. La diversité d'espèces qu'ils recèlent donne à la France une responsabilité vis-à-vis de la planète. Sur une surface cumulée équivalant à 15 % de la métropole, les terres d'outre-mer abritent autant d'espèces endémiques* que toute l'Europe ! Mais parmi elles, la liste des espèces protégées témoigne de la vulnérabilité de ces zones. Avec une prise de conscience de l'Etat encore relative et les faibles moyens des associations de protection de la nature, l'avenir de l'iguane des Antilles (Martinique et Guadeloupe), du jaguar (Guyane) et du pétrel de Barau (Réunion) est hypothéqué. C'est pourquoi ils figurent sur la liste des animaux en danger de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (IUCN). Au premier rang des accusés : l'habitat et les activités économiques, qui restreignent toujours plus les territoires du jaguar et de l'iguane des Antilles.

70% de perte végétale

Il y a un siècle, le jaguar était présent du sud des Etats-Unis jusqu'en Patagonie. Troisième plus gros félin après le lion et le tigre, son aire de répartition s'est considérablement réduite. Les exploitations forestières et agricoles en sont les principales causes. Aujourd'hui, la communauté du jaguar compte cinquante mille individus, ce qui n'est pas encore considéré comme un stade critique. La Guyane, un des derniers blocs de forêt primaire, accueille une grosse part de cette population. Toutefois, l'étendue

*endémique : espèce spécifique à un lieu, introuvable ailleurs

du plus grand département français (83 000 km²) n'est pas une garantie absolue pour la préservation de l'espèce. Que penser alors, des minuscules Antilles ou de la Réunion, isolées au milieu de l'océan ? "La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion sont des points chauds de la planète. Ce sont de riches zones de biodiversité qui ont perdu 70 % ou plus de leur couverture végétale originelle", déclare Florian Kirchner, chargé de mission à l'outre-mer de l'IUCN. L'iguane des Antilles ou *Iguana delicatissima*, espèce endémique, souffre beaucoup de cette situation. Les deux dernières générations ont perdu chacune 10 % de leurs effectifs et cette espèce a déjà disparu totalement de plusieurs îles. Sa population est aujourd'hui estimée à trente mille individus. La Dominique accueille à elle seule un tiers des effectifs. Là encore la cause principale en est la réduction de son habitat par les plantations, les pâtures et les installations touristiques côtières qui gênent la ponte. Mais aussi, le reptile et ses petits sont la proie du meilleur ami de l'homme. Le chien constitue une menace bien réelle que l'on désigne plus généralement sous le vocable scientifique "d'espèce exotique envahissante".



AVRIL 2007

Le danger des espèces intrusives

Florian Kirchner est catégorique : "Les animaux importés par l'homme, volontairement ou non, sont la troisième cause de réduction de la biodiversité". Chiens, chats, rats et autres mangoustes sont de terribles prédateurs qui s'attaquent aux jeunes générations. Ainsi un rapport du Muséum d'Histoire Naturelle détaille les conséquences de la présence du chat sur la population des pétrels de Barau à La Réunion : "Des indices de présence de chats ont été

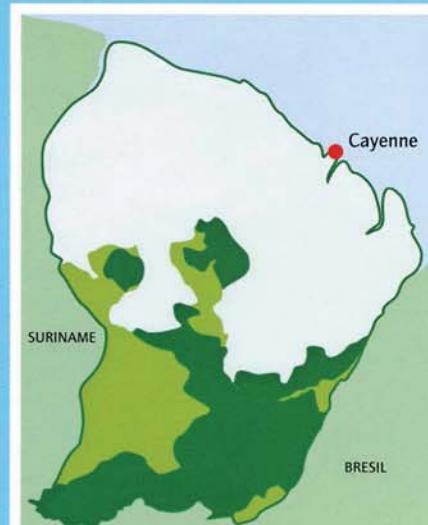


trouvés dans toutes les colonies [de pétrel] visitées et 70 % des fèces analysées [excréments] contenaient des restes de pétrels". En effet, le pétrel de Barau, variété endémique de l'île, est particulièrement vulnérable. À la période de reproduction, les 3 000 couples viennent nicher sur le Piton des neiges, un massif montagneux au cœur de l'île. La femelle ne donne naissance qu'à un poussin par an et niche même le sol au fond d'un terrier. Le petit constitue une proie facile pour les félidés. Le danger est connu et apprécié à sa juste valeur par les autorités locales. Mais cette conscience n'est pas partagée partout. Aux Antilles notamment, certaines espèces nuisibles ne sont pas perçues comme telles. Ainsi en va-t-il du ... racoon ! Ce raton laveur de Guadeloupe s'attaque aux petits de l'iguane des Antilles. "Son cas est intéressant, note Florian Kirchner, l'animal est sympathique et est devenu l'emblème du Parc national de Guadeloupe. Mais ce n'est pas une espèce endémique, son introduction remonte tout au plus à deux siècles. Les Guadeloupéens tiennent à sa présence, même au prix de la disparition de trois ou quatre autres espèces". L'exemple du racoon confirme que la prise de conscience des populations est à la base de la protection des espèces. ☐

Le parc national amazonien de Guyane pour 2007

Faire d'un morceau de la forêt amazonienne française un parc national est un projet qui remonte à 1992. François Mitterrand en avait lancé l'idée en marge du Sommet de la Terre de Rio. Quinze ans après et à l'aune d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux, passée en 2006, le projet voit enfin le jour. Pour autant, l'ouverture prochaine de cette zone protégée ne clôt pas les débats, ni ne résout tous les problèmes inhérents à ce département.

La principale pomme de discorde est l'orpailage, qui ne sera interdit qu'au cœur du parc et pas sur les franges, dites zones de "libre adhésion". Pourtant cette activité minière a des effets désastreux sur l'environnement et les populations. Les fleuves et les rivières sont saturés de mercure. Les taux relevés sur les poissons et les populations des peuples autochtones, qui s'en nourrissent largement, dépassent très largement les normes autorisées par l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Officiellement, l'utilisation de ce métal toxique dans les mines d'or est interdit depuis le 1^{er} janvier 2006. Mais des milliers d'orpailleurs clandestins continuent de l'utiliser sur le territoire, et les moyens pour appréhender ces travailleurs illégaux sont quasi inexistant. Néanmoins, Régis Dick en charge de l'outre-mer au WWF voit dans cette création un signe encourageant : "C'est l'aboutissement d'un projet. Même s'il n'est pas satisfaisant en l'état actuel, désormais, la porte est ouverte". ☐



Zones dites "de libre adhésion"

Cœur du projet de parc national



TIMBRES & vous